



How can we help?

*Deviser d'office ?

à partir de
17€
/ hébergement

Solution **Hébergement**

*L'assurance pour votre location,
mobile home, gîte...*

Conditions de souscription

- **Durée du contrat** : contrat temporaire allant jusqu'à 2 mois.
- **Nature du déplacement** : à titre privé (location, mobil home, gîte, hôtel...).
- **Souscripteur** : un particulier.
- **Bénéficiaires** : les personnes ayant leur résidence en France (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Mayotte, Saint-Barthélemy et la Guyane), dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse.
- **Zone de couverture** :
 - Garantie « véhicule de remplacement » : Europe et Maghreb.
 - Autres garanties : monde entier.
- **Délai de souscription** : le jour même de la réservation de l'hébergement ou avant le début du barème des frais d'annulation (et dans tous les cas, au plus tard le jour du paiement du premier acompte du voyage).

Tarif

- Europe, Maghreb : **4.2% du prix de l'hébergement.**
- Monde entier : **4.2% du prix de l'hébergement + 44 € par hébergement.**

Prime minimale : 17 € par hébergement.

Les garanties en bref

- Annulation Optimum
- Assistance au voyageur
- Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger
- Retard d'avion ou de train
- Dommages aux bagages
- RC villégiature et vie privée à l'étranger
- Véhicule de remplacement
- Interruption de séjour



ANNULATION OPTIMUM

Remboursement des frais d'annulation en cas de :	32 000 € par hébergement
<ul style="list-style-type: none"> • maladie, accident ou décès d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur) • dommages graves à votre habitation, vos locaux professionnels ou votre véhicule • accident ou panne de votre moyen de transport • convocation à un examen de rattrapage universitaire • licenciement économique, obtention d'un emploi • contre-indication ou suites de vaccination 	
<i>Franchise : 30 € par hébergement</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • émeute, attentat, acte de terrorisme ou catastrophe naturelle à l'étranger • survenance d'un autre événement aléatoire 	
<i>Franchise : 20 % du montant des frais d'annulation (minimum 150 € par hébergement)</i>	

ASSISTANCE AU VOYAGEUR

ASSISTANCE ACCIDENT, MALADIE ET IMPRÉVU

Rapatriement médical	Sans limitation
Hospitalisation sur place :	
• prise en charge d'un billet aller/retour pour un membre de votre famille	Sans limitation
• remboursement des frais hôteliers	50 € par jour jusqu'au rapatriement (maxi 7 jours)
Frais supplémentaires sur place :	
• d'hébergement	50 € par jour (maxi 7 jours)
• de transport	Sans limitation
Frais de recherche et/ou de secours :	
• frais de recherche	1 500 € par personne
• frais de secours	1 500 € par personne
Envoi de médicaments sur place	Frais d'envoi
Mise à disposition d'un chauffeur pour le retour de votre voiture	Frais de voyage et de salaire du chauffeur
Soutien psychologique	2 entretiens tél. par personne
Assistance retour anticipé	Sans limitation
Assistance "imprévu" :	
• avance de fonds à l'étranger	1 500 € par personne
• organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage	Les frais restent à votre charge
Assistance complémentaire aux personnes :	
• garde malade, aide ménagère, garde des enfants à votre domicile	20 h maxi
• soutien pédagogique	15 h par semaine (maxi 1 mois)
• garde des animaux domestiques	10 jours maxi

ASSISTANCE JURIDIQUE

Remboursement des honoraires d'avocat	3 000 € par personne
Avance sur cautionnement pénal	30 000 € par personne

ASSISTANCE DÉCÈS

Rapatriement du corps	Sans limitation
Frais funéraires	2 300 € par personne

FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER

Frais d'urgence restant à votre charge (hors frais dentaires)	30 000 € par personne
Frais dentaires d'urgence	300 € par personne
<i>Franchise : 30 € par sinistre</i>	

RETARD D'AVION OU DE TRAIN

Remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel.	100 € par personne
<i>Seuil d'intervention : 6 h de retard pour les avions</i>	400 € par événement
<i>3 h de retard pour les trains</i>	

DOMMAGES AUX BAGAGES

Disparition, détérioration des bagages personnels	1 200 € par personne
Vol des objets de valeur	600 € par personne
<i>Franchise : 30 € par personne et par sinistre</i>	
Remboursement des biens de première nécessité si retard dans la livraison des bagages	300 € par personne

RESPONSABILITÉ CIVILE VILLÉGIATURE ET VIE PRIVÉE À L'ÉTRANGER

Dommmages corporels	4 500 000 € par sinistre
Dommmages matériels	45 000 € par sinistre
<i>Franchise : 75 € par sinistre</i>	

VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Accident, incendie, vol de votre véhicule :	
• mise à disposition d'un véhicule de location	4 jours maxi

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Remboursement des jours d'hébergement non utilisés en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé	32 000 € par hébergement
---	--------------------------



Une location, un mobil home, un gîte...
Avec la Solution Hébergement,
Mondial Assistance vous couvre
pendant toute la durée de votre voyage,
jusqu'à deux mois consécutifs.

NOUVEAUTE SEPTEMBRE 2020 LIEE AU CONTEXTE EPIDEMIQUE

AVANT, la Covid-19 n'était pas un motif couvert, les conséquences des épidémies étant totalement exclues de nos contrats, comme dans la grande majorité des assurances voyages

DESORMAIS, le produit solution hébergement couvre non seulement la Covid-19 mais également toutes les épidémies et pandémies, pour garantir la sérénité de nos clients voyageurs (dans les conditions et limites prévues au contrat)

GARANTIES ENRICHIES :

La garantie **ANNULATION ET MODIFICATION** s'applique :

- **En cas de maladie ou décès lié à une épidémie/pandémie**, de l'Assuré, du Compagnon de voyage ou d'un proche ne participant pas au voyage **ou**
- **En cas de quarantaine** de l'Assuré ou du Compagnon de voyage **en raison d'une exposition ou suspicion d'exposition à une maladie contagieuse dont la propagation est déclarée comme épidémie ou pandémie**

Les garanties **FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION** et **ASSISTANCE RAPATRIEMENT** pendant le voyage s'appliquent :

En cas de maladie ou hospitalisation de l'Assuré lié à une épidémie/pandémie

La garantie **ASSISTANCE DÉCÈS** s'applique : **En cas de décès de l'Assuré lié à une épidémie/pandémie**

La garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR** (remboursement des prestations d'hébergement non utilisées) s'applique :

- **En cas de maladie liée à une épidémie/pandémie**, de l'Assuré, ou du Compagnon de voyage, **ou**
- **En cas de quarantaine** de l'Assuré ou du Compagnon de voyage **en raison d'une exposition ou suspicion d'exposition à une maladie contagieuse dont la propagation est déclarée comme épidémie ou pandémie**

La garantie **RETOUR ANTICIPÉ** (prise en charge des frais de transport retour) s'applique :

En cas de maladie liée à une épidémie/pandémie, d'un proche ne participant pas au voyage

La garantie **RETOUR DIFFÉRÉ** (remboursement des frais supplémentaires engagés suite à la prolongation du voyage) s'applique :

En cas de quarantaine de l'Assuré ou Compagnon de voyage **en raison d'une exposition ou suspicion d'exposition à une maladie contagieuse dont la propagation est déclarée comme épidémie ou pandémie**